

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/09/27-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 septembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : Convention AMU-CNRS relative à la rénovation
de la partie CNRS du TPR2 Luminy**

Le conseil d'administration approuve la convention entre Aix-Marseille Université et le Centre National de la recherche Scientifique en vue de la rénovation du bâtiment TPR2 pour sa partie occupée par le CNRS (cf convention annexée à la présente délibération).

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 2 voix contre.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 27 septembre 2016


YVON BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

